

## SAISIR LE COMITE MEDICAL

### NON TITULAIRES

Objet de la saisine	✓ Conditions	✓ Pièces à fournir
<p><b>Octroi et renouvellement d'un congé de grave maladie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'agent est dans l'impossibilité <b>temporaire</b> d'exercer ses fonctions</li> <li>✓ Il présente une maladie invalidante et de gravité confirmée qui nécessite un traitement et des soins prolongés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lettre de saisine de la collectivité</li> <li>✓ Fiche de renseignements</li> <li>✓ Demande de l'agent</li> <li>✓ Certificat détaillé du médecin traitant adressé SOUS PLI CONFIDENTIEL directement au comité médical</li> <li>✓ Copie des arrêts de travail</li> <li>✓ Copie de toute notification de la CPAM</li> </ul>
<p><b>Aptitude ou inaptitude après un congé de grave maladie</b></p>	<p><i>La reprise des fonctions peut avoir lieu à temps partiel thérapeutique, après avis de la CPAM, dans les conditions prévues par les articles L.323-3 et R. 323-3 du Code de la Sécurité Sociale</i></p> <p>L'agent est physiquement apte à reprendre les fonctions mentionnées dans sa fiche de poste</p> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p>L'agent est physiquement apte à reprendre les fonctions mentionnées dans sa fiche de poste, mais avec des aménagements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lettre de saisine de la collectivité</li> <li>✓ Fiche de renseignements</li> <li>✓ Demande de l'agent</li> <li>✓ Certificat détaillé du médecin traitant adressé SOUS PLI CONFIDENTIEL directement au comité médical</li> <li>✓ Fiche de poste de l'emploi occupé</li> <li>✓ Rapport du médecin de prévention préconisant l'organisation du poste / avis sur l'adéquation entre le poste occupé et</li> </ul>

		<p>l'état de santé de l'agent</p> <p>✓ Tous éléments utiles émis par la CPAM (avis du médecin-conseil, notification d'invalidité, etc...)</p>
<p><b>Aptitude ou inaptitude après un congé de grave maladie</b></p>	<p>l'agent est reconnu totalement et définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions</p> <p><b>OU</b></p> <p>L'agent est reconnu totalement <i>et définitivement inapte à toutes fonctions</i></p>	<p><i>NB : si l'agent refuse de déposer une demande de reclassement ou s'il n'existe pas de possibilité de reclassement dans la collectivité, un licenciement pour inaptitude physique sera prononcé</i></p>